



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 19 novembre 2025

Conseil de bassin viticole Bordeaux-Aquitaine : les efforts conjoints se poursuivent pour aider les viticulteurs à sortir de la crise

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, Étienne GUYOT, a réuni le conseil de bassin Bordeaux-Aquitaine vendredi 14 novembre 2025 à Bordeaux. Les discussions ont permis de faire le point sur l'ensemble des sujets d'actualité entre les représentants des vignobles de Bordeaux, de la Dordogne, de Corrèze et d'une partie du Lot-et-Garonne :

- **La conjoncture économique : elle reste extrêmement défavorable** avec des sorties de chais toujours en retrait pour la campagne 2024-2025 sur le bassin bordelais (3,25 millions d'hectolitres, - 7 % sur un an) et sur le bassin Bergerac-Duras (318 000 hectolitres, -3,5% sur un an). Si la récolte 2025, particulièrement précoce, offre une qualité exceptionnelle, les rendements ne sont pas au rendez-vous en raison d'un effet cumulé lié à la sécheresse et à la baisse des surfaces.
- **Les plans d'arrachage successifs : ils ont été largement mobilisés sur le bassin avec plus 14 600 ha arrachés pour un montant de 57,7 millions d'euros financé par l'État et de 15,7 millions d'euros par le CIVB.** Le rééquilibrage entre l'offre et la demande ne fait toutefois pas aujourd'hui encore sentir ses effets.
- **La demande d'arrachage supplémentaire** : elle est évaluée dans l'enquête nationale de FranceAgriMer à **8 385 ha supplémentaires sur le bassin viticole Bordeaux-Aquitaine** dont près de 7 500 ha en Gironde.
- **La reconduction d'une campagne d'arrachage et de distillation** : elle est demandée par les représentants professionnels à la Ministre de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire et soutenue par le préfet. La Ministre a rencontré le 6 novembre dernier la profession et a annoncé des propositions concrètes en réponse, d'ici à la fin du mois de novembre.
- **L'aide à la réorientation des exploitations viticoles des bassins de Nouvelle-Aquitaine** : elle est dotée d'une enveloppe régionale de 10 millions d'euros de la Région pour financer des investissements dans le cadre de projets de diversification.
- **Les audits financiers et stratégiques des caves coopératives de Nouvelle-Aquitaine et la mission du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux** : un bilan intermédiaire a été présenté avec pour objectif la restitution mi-décembre d'une synthèse régionale et d'un plan d'actions à l'ensemble des caves, en présence du préfet de région et du président de région. La fédération des caves coopératives viti-vinicoles a demandé que cette mission puisse être prolongée en 2026 afin de poursuivre le nécessaire accompagnement des

caves dans la phase délicate de la mise en œuvre opérationnelle de leurs plans d'actions. Le préfet soutient cette demande.

- **Le recensement des vignes en friche : le préfet a demandé la poursuite des travaux sur l'ensemble du bassin viticole** pour une méthodologie efficiente et partagée et la mise à disposition d'outils inter-opérables et salue l'avancée des réflexions sur la mobilisation d'un outil foncier pour la prise en charge des parcelles arrachées en Gironde.

Le préfet Étienne GUYOT : « Je salue les échanges toujours constructifs au sein du conseil de bassin Bordeaux-Aquitaine malgré un contexte très difficile. Dans ces mois à venir qui restent décisifs, l'État en région sera très attentif à l'évolution de la situation et engagé aux côtés de la filière pour lui apporter son soutien ».